

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté
de La Haute-Yamaska

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC, que lors de sa séance ordinaire tenue le 11 octobre 2017, le conseil a étudié et adopté le Règlement numéro 2017-305 déterminant la contribution de chaque organisme pour le service de connexion Internet du réseau de fibre optique et abrogeant le règlement numéro 2016-290 tel qu'amendé.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de chaque municipalité dont le territoire fait partie de la MRC de La Haute-Yamaska de même qu'au bureau de ladite MRC situé au 142 de la rue Dufferin, bureau 100, à Granby.

Fait à Granby, province de Québec, ce 17 octobre 2017.

La directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe



Judith Desmeules